



CCAA

EVALUATION DU MANUEL D'EXPLOITATION – MARCHANDISES DANGEREUSES

DSA.AOC.CHKL.078

EXPLOITANT:	MANUEL :	N° et date édition :
		N° and date révision :
VERIFIE PAR :	PERIODE VERIFICATION:	SIGNATURE :

Consignes de renseignements

D : Décrit ; S : Satisfaisant ; N : Non satisfaisant

En face de chacun des chapitres, sous chapitres ou paragraphes : dans la colonne D, mettre le numero du chapitre, sous chapitres ou paragraphes du MANEX de l'opérateur ou NA pour non applicable.; Colonne S et N : (O) pour Oui ou (N) pour Non ; Commentaires : Toutes remarques additionnelles notamment si l'item n'est pas satisfaisant.

Orientations Additionnelles : arrêté N°0001299/MINT du 29 Septembre 2007 relatif au transport aérien des marchandises dangereuses, Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses (Doc 9284) ;

DÉSIGNATION DU CHAPITRE OU SOUS CHAPITRE	D	S	N	COMMENTAIRES
MARCHANDISES DANGEREUSES.				
POLITIQUE DE L'EXPLOITANT				
CAS D'UNE SOCIÉTÉ AUTORISÉE (a) Vérifier que l'exploitant a défini dans ce sous chapitre les éléments suivants: (1) sa politique en matière de transport de marchandises				

EVALUATION DU MANUEL D'EXPLOITATION – MARCHANDISES DANGEREUSES

DSA.AOC.CHKL.078



CCAA

DÉSIGNATION DU CHAPITRE OU SOUS CHAPITRE	D	S	N	COMMENTAIRES
<p>dangereuses;</p> <p>(2) les conseils relatifs aux exigences en matière d'arrimage et de séparation des marchandises dangereuses ;</p> <p>(3) les procédures de réponse à une situation d'urgence impliquant des marchandises dangereuses ;</p> <p>(4) tâches de tous les personnels impliqués, conformément à la réglementation applicable ;</p> <p>(5) instructions pour le transport des employés de l'exploitant.</p>				
VERIFICATION DES PROCEDURES D'ACCEPTATION				
Procédures d'acceptation du fret				
Acceptation des marchandises dangereuses par l'exploitant				
Vérification de l'acceptation				
Acceptation des conteneurs de fret et des unités de chargement				

EVALUATION DU MANUEL D'EXPLOITATION – MARCHANDISES DANGEREUSES

DSA.AOC.CHKL.078



CCAA

DÉSIGNATION DU CHAPITRE OU SOUS CHAPITRE	D	S	N	COMMENTAIRES
Responsabilités spéciales relatives à l'acceptation des matières infectieuses				
Envois non livrables des matières radioactives				
VERIFIER L'ENTREPOSAGE ET CHARGEMENT				
Restrictions au chargement dans le poste de pilotage et a bord des aéronefs passagers				
Marchandises dangereuses incompatibles				
Manutention et chargement des colis contenant des marchandises dangereuses liquides				
Chargement et arrimage des marchandises dangereuses				
Colis des marchandises dangereuses endommagés				
Remplacement des étiquettes				
Identification des unités de chargement contenant des marchandises dangereuses				
Chargement des matières infectieuses ou toxiques				
Dispositions particulières applicable au transport des matières radioactives				

EVALUATION DU MANUEL D'EXPLOITATION – MARCHANDISES DANGEREUSES

DSA.AOC.CHKL.078



CCAA

DÉSIGNATION DU CHAPITRE OU SOUS CHAPITRE	D	S	N	COMMENTAIRES
Chargement des masses magnétisées				
Chargement de la glace carbonique				
Chargement des polymères expansibles en granules				
Manutention des matières auto réactives et des peroxydes organiques.				
VERIFICATION DES PROCEDURES D'INSPECTIONS ET DECONTAMINATION				
Inspection pour déceler des dommages ou des déperditions				
Colis endommagés ou présentant des fuites de matières radioactives, colis contaminés				
Cas de bagages ou de fret dont on soupçonne qu'ils sont contaminés				
VERIFICATION DES RENSEIGNEMENTS A FOURNIR				
Au pilote commandant de bord				
Aux employés				

EVALUATION DU MANUEL D'EXPLOITATION – MARCHANDISES DANGEREUSES

DSA.AOC.CHKL.078



CCAA

DÉSIGNATION DU CHAPITRE OU SOUS CHAPITRE	D	S	N	COMMENTAIRES
Renseignement que le pilote commandant de bord doit fournir en cas d'urgence en vol				
Compte rendu d'accident ou d'incident concernant les marchandises dangereuses				
Communication en cas de marchandises dangereuses non déclarées ou mal déclarées				
Renseignements que l'exploitant doit fournir en cas d'accident ou incident d'aéronef				
Zones d'acceptation du fret-Fourniture de renseignements				
Renseignement concernant les interventions d'urgence				
Formation				
<i>Conservation des documents</i>				
CAS D'UNE SOCIÉTÉ NON-AUTORISÉE				
(a) Vérifier que l'exploitant indique clairement qu'il s'interdit le transport de marchandises dangereuses et qu'il en informe ses sous-traitants.				
(b) Vérifier que la société, non autorisée a indiqué dans son				

EVALUATION DU MANUEL D'EXPLOITATION – MARCHANDISES DANGEREUSES

DSA.AOC.CHKL.078



CCAA

DÉSIGNATION DU CHAPITRE OU SOUS CHAPITRE	D	S	N	COMMENTAIRES
<p>manuel d'exploitation qu'elle s'interdit le transport d'armes et de munitions de guerre (les munitions de guerre étant des marchandises dangereuses).</p> <p>(c) S'agissant du transport d'armes et munitions de sport, vérifier que l'entreprise a clairement indiqué dans son manuel si elle s'autorise à les transporter.</p> <p><u>Approbations/acceptations opérationnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • autorisation de transport de marchandises dangereuses • programme de formation au transport aérien des marchandises dangereuses (voir partie D du manuel d'exploitation) <p><u>Approbations/acceptations particulières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • conditions spéciales de transport des munitions de guerre (marchandises dangereuses) • autres procédures de rangement si les armes de sport ne peuvent être rangées en zone inaccessible aux passagers (marchandises dangereuses) 				
CONDITIONS DE TRANSPORT D'ARMES ET MUNITIONS				

Validé par
 Directeur Régional Aérien

 Pauline ASSOULINE KOKI



DÉSIGNATION DU CHAPITRE OU SOUS CHAPITRE	D	S	N	COMMENTAIRES
DE GUERRE ET DE SPORT				
(a) Vérifier que dans ce sous-chapitre l'exploitant définit les conditions de transport d'armes et munitions de guerre et de sport.				